

Sommaire

Page	Crise – 2021 : année de tous les dangers	2
2	Mesures d'urgence et plan de relance – « Quoi qu'il en coûte ? »	3
	Dettes – La dette publique, un poids de moins en moins lourd pour les finances publiques	4
	Très petites entreprises – Les salariés des TPE ne doivent pas être les victimes de la crise	7
	Dépenses publiques – Jean Castex met la pression pour imposer de nouvelles politiques austéritaires	8
	Salaires – En dépit de la crise du Covid-19, toujours pas de « coup de pouce » pour le Smic	9
	Automatisation – Taxer les robots, est-ce une bonne idée ?	11
	Droit du travail – Protection de l'emploi et chômage, où en est le débat économique ?	14
	Cryptomonnaies – Envolée du Bitcoin, effet collatéral de la politique monétaire	15
	Inégalités territoriales – Pour le gouvernement, c'est évidemment la faute des fonctionnaires...	17
	Santé – Vaccins et traitements : les profits pour le capital, les risques pour les citoyens	17
	Protection sociale – Une insécurité et une vulnérabilité sociales toujours aussi fortes	19

Page  À LIRE

20 Introduction à la socio-histoire des idées politiques



Édito

Le syndicalisme, une nécessité dans un monde bouleversé

Les mots nous manquent pour formuler ce que l'humanité et la planète sont en train de vivre. La pandémie révèle à l'échelle du globe les inepties de fonctionnement d'un système où les intérêts privés de quelques-uns préemptent les choix et les besoins du plus grand nombre.

Pour nous c'est la course aux vaccins, pour eux la course aux profits. On voit déjà que seuls ceux qui en auront les moyens seront servis, quelles qu'en soient les conséquences sur les évolutions de la maladie. L'initiative unitaire et internationale « Pas de profit sur la pandémie », dans laquelle se sont inscrites la CGT et plusieurs fédérations, est une des réponses nécessaires. Parce que nous habitons l'un des pays les plus riches du monde, les conséquences des choix présidentiels sont d'autant plus graves. Leurs mesures sont injustes socialement, inefficaces économiquement, insoutenables écologiquement et dangereuses sanitaires. Ils exécutent sciemment un plan antisocial coordonné, en dérégulant ce qui corrige les inégalités, et en bridant ce qui fait démocratie.

Dans leur plan, les aides par milliards se concentrent encore sur les grosses entreprises sans contrôle ni contrepartie. L'austérité imposée pendant des années au service public et à la population « *parce qu'il n'y a pas d'argent magique* », est immédiatement oubliée quand ce sont les actionnaires des grands groupes qu'il faut aider... Et dès que la reprise frémit, vite ! Il faut faire payer l'addition aux salariés, en diminuant les droits et en allongeant le temps de travail dans l'année ou dans la vie...

Pour libérer le marché, on privatise les parties rentables et on nationalise ce qui

leur coûte cher... La situation dans l'énergie cumule leurs choix scandaleux, où l'on brade les outils du présent au lieu de construire un grand pôle public pour l'avenir. Mais la résistance des salariés appuyés par toutes les confédérations démontre aux gouvernants que l'avenir de ce bien commun ne peut pas se décider sans eux.

Partout, la CGT cherche à construire collectivement des réponses pour stopper les reculs sur les droits en demandant la suspension des accords régressifs (APC, RCC) et des licenciements. Elle propose de défendre les emplois et la planète en relocalisant les productions industrielles, en se servant des commandes publiques pour faire respecter des critères sociaux et environnementaux. Elle est cohérente en argumentant qu'il ne faut pas travailler plus, mais travailler toutes et tous, en menant la bataille des 32 heures, ou encore lorsqu'elle exige d'abandonner définitivement le projet de retraite par points pour revenir aux 60 ans en améliorant les pensions !

Les résultats indécentes des grandes entreprises exigent de les mettre immédiatement à contribution : impôts Covid sur les dividendes, taxe sur les Gafam, arrêt du scandale des exonérations sociales ou de la fraude fiscale... Nos propositions sont cohérentes, portons-les partout pour inverser le rapport de force.

Pour se défendre, le syndicat n'est pas un choix mais une nécessité. Il faut en prendre soin et ne pas s'isoler pour que, dans le monde qui vient, il soit l'outil gagnant pour les salariés.

Thomas Vacheron,
membre de la Commission exécutive confédérale

Crise 2021 : année de tous les dangers

Notre économie est d'une certaine façon « gelée » : les mesures d'urgence gardent les entreprises sous perfusion, ce qui n'empêche pas d'ores et déjà des ravages sociaux (fin de CDD, intérimaires et précaires, étudiants...). 2021 risque d'être une année plus dangereuse encore.

Que va-t-il se passer pour les entreprises ?

L'économie de marché n'existe plus. Du moins pour l'instant. La quasi-totalité des « coûts » d'un nombre important d'entreprises sont en passe d'être socialisés. APLD, Fonds de solidarité, report de cotisations et désormais prise en charge des « coûts fixes », le capital est de fait socialisé. La question fondamentale est donc : jusqu'à quand ? Et que se passera-t-il quand ces mesures prendront fin ? Le gouvernement navigue à vue : ce qui ne devait être qu'une crise passagère se transforme en crise permanente. Aucune contrepartie (notamment en termes d'embauches, d'investissements) n'est demandée aux entreprises, ce qui risque d'aggraver la situation économique générale... et conduire un nombre important d'entreprises vers la faillite. En cas de difficultés majeures de certaines entreprises (notamment les grands groupes, dont la faillite serait catastrophique pour tout le territoire), se posera la question de l'entrée au capital de l'État. Là encore, avec quelles contreparties ? Combien de temps devons-nous tolérer cette socialisation (sans débat) des pertes ? Soyons clairs : il faut éviter à tout prix les défaillances d'entreprise, pour la simple raison qu'il y va de l'avenir des

salariés qui y travaillent ! C'est le « *quoi qu'il en coûte* » sans contrepartie qui est une ineptie économique et démocratique majeure.

Les ménages abandonnés

Les plans de licenciement commenceront à prendre leurs effets dès le printemps (on en dénombre déjà plus de 700 prévus pour 2021), facilités par les réformes antérieures de « flexibilisation » du marché du travail. Tous les ingrédients d'une catastrophe sociale sont réunis, et elle a déjà commencé. Les personnes étudiantes, précaires, privées d'emploi sont les abandonnées de la période. Nombre de salariés suivront avec les plans de licenciement. Avec quel soutien des pouvoirs publics ? Pourquoi ce qui est mobilisé sans concertation, sans question pour le capital ne l'est pas pour le travail ? Pourquoi le « *quoi qu'il en coûte* » n'atteint pas celles et ceux qui ont effectivement besoin de solidarité ? Pourquoi l'épargne accumulée par les plus aisés n'est pas mobilisée pour limiter les dégâts sociaux causés par la crise en cours ? Là aussi, des risques de « faillite » sont majeurs : combien de ménages se retrouveront en incapacité de payer leur crédit immobilier dans les mois à venir ? À partir de combien de kilomètres de queue aux banques alimentaires allons-nous commencer à prendre la mesure de ce qui se joue ?

Le système financier au bord du gouffre

L'état des banques est assez préoccupant pour deux raisons. La faiblesse des taux d'intérêt réduit leur rentabilité. Les risques de faillites d'entreprises, tout comme les risques de défauts des ménages, viennent eux aussi mettre à mal la situation du système bancaire. La

crainte d'une crise financière est plus que jamais d'actualité : il suffirait de peu pour que la poudrière de la dette privée, celle des ménages et des entreprises (qui s'élève à 150 % du PIB en France, c'est-à-dire 30 points de plus que la dette publique), prenne feu. Ce serait ajouter une nouvelle strate à la crise, et impliquerait une nouvelle intervention massive de l'État. On peut imaginer sans peine que l'éventuel sauvetage des banques se ferait sans contreparties...

L'urgence de changer de stratégie économique

C'est dire l'urgence de changer radicalement de stratégie. En lieu et place d'une dilapidation d'argent public sans vision, sans stratégie et sans projet, il est urgent de définir, avec les salariés des groupes, un nouveau cap stratégique de rupture. Utiliser ce moment de crise pour prévenir celle du futur, c'est-à-dire la crise climatique et environnementale. Cela n'a rien d'abstrait ni d'hypothétique. C'est notre avenir, qu'on le veuille ou non. Les terrains de lutte sont alors nombreux pour répondre à l'urgence : soutenir massivement les ménages en difficulté en taxant l'épargne accumulée par les plus riches ; imposer des contreparties aux entreprises et des changements stratégiques ; construire un véritable pôle financier public pour financer les projets en faveur de la rupture ; gagner la sécurité sociale professionnelle pour non seulement garantir les revenus et les qualifications mais également contribuer à transformer l'appareil productif et son utilisation... En un mot : reprendre la main. S'il y a des risques colossaux devant nous en 2021, il y a aussi de très nombreux combats à gagner.

Mathieu Cocq

Mesures d'urgence et plan de relance

« Quoi qu'il en coûte » ?

Le discours volontariste prononcé par Emmanuel Macron en mars 2020 sonne creux au regard des derniers éléments apportés par le Conseil national de la productivité.

Cela fait près d'un an que nous subissons une pandémie qui a fait jusqu'à présent près de 70 000 morts en France. Pour lutter contre elle, le président de la République a déclaré le 12 mars 2020 : « *La santé n'a pas de prix. Le gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour porter assistance, pour prendre en charge les malades, pour sauver des vies. Quoi qu'il en coûte.* » Cette affirmation a-t-elle été suivie d'effet ?

Le Conseil national de la productivité dépendant de France stratégie vient de publier en ce début janvier 2021 un rapport sur ce sujet. Il a comparé les budgets consacrés à la lutte contre le Covid entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie. L'étude distingue les mesures budgétaires, immédiates d'urgence et de relance par pays.

Dans un premier temps, il convient de regarder la globalité des mesures

budgétaires engagées. L'Espagne est le pays qui annonce l'effort le plus fort avec 11,1 % du PIB et 138,6 milliards d'euros. Viennent ensuite le Royaume-Uni avec 9,1 % et 229 milliards d'euros, l'Allemagne avec 8,4 % et 289,2 milliards puis les Pays-Bas avec 7,7 % et 62,5 milliards, la France avec 7,6 % et 185 milliards, et l'Italie avec 3,8 % et 68 milliards – cependant cette dernière n'a pas encore annoncé de plan de relance.

Il faut donc constater que la France arrive en dernière position pour l'effort des pays analysés qui ont fait connaître leurs deux plans. Le « *quoi qu'il en coûte* » est ainsi malmené.

S'il est important de connaître le montant global, il est nécessaire de savoir à quoi va servir cet argent.

Sur les mesures d'urgence

La France est, avec l'Italie, le pays qui consacre le moins à aux mesures d'urgence. Alors que le Royaume-Uni consacre 8 % du PIB soit 201 milliards, l'Espagne 5,4 % et 67 milliards, l'Allemagne 8,4 % et 164 milliards, Les Pays-Bas 4,5 % et 36 milliards, la France et l'Italie ne consacrent que 3,8 % de leur PIB au mesures d'urgence (93 milliards

pour la France, 68 milliards pour l'Italie). Là encore, on est loin des annonces.

Sur les plans de relance

C'est l'Espagne qui consacre le plus gros effort pour son plan de relance, 5,8 % du PIB et 72 milliards. viennent ensuite la France avec 3,8 % et 91,5 milliards, l'Allemagne 3,6 % et 125 milliards, les Pays-Bas avec 3,2 % et 26 milliards, et le Royaume-Uni avec 1,1 % et 28 milliards. L'Italie n'a pas encore fait connaître ses mesures de relance.

La France a fait le choix de l'équilibre entre mesures d'urgence et mesures de relance, contrairement à l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui ont mis l'accent sur les mesures d'urgence. L'Espagne a consacré un peu plus aux mesures de relance qu'aux mesures d'urgence.

Après avoir analysé la répartition entre mesures d'urgences et plans de relance, l'étude s'attache à regarder le partage entre les dispositifs destinés à l'offre (les entreprises), ceux destinés la demande (les ménages) et ceux qui sont mixtes bénéficiant aux deux (comme le chômage partiel).

Répartition des mesures d'urgence

	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Pays-Bas	Italie
Offre	15,9 %	5,0 %	9,9 %	8,9 %	7,4 %	23,4 %
Demande	20,0 %	26,1 %	49,3 %	40,6 %	41,0 %	22,1 %
Mixtes	64,1 %	68,8 %	40,8 %	50,5 %	51,7 %	54,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(Source : Conseil national de productivité)

Ce tableau montre de grandes disparités entre les différents pays. Au niveau de l'offre, seuls deux pays y consacrent plus de 10 % : La France, avec 15,9 %, et

l'Italie, 23,4 %. Il est notable que l'Allemagne n'en consacre que 5 %. Au niveau de la demande, tous les pays y attribuent plus qu'à l'offre, à l'exception de l'Italie.

Trois pays y affectent plus de 40 %. Avec 20 %, la France est le pays qui contribue le moins pour les mesures visant à soutenir la demande, alors que l'Espagne en

consacre 49,3 %. Les mesures mixtes sont très importantes dans les cinq

pays, entre 40,8 % et 68,8 %. Du fait du chômage partiel, la France est, derrière

l'Allemagne, le pays qui y consacre le plus (64,1 %).

Répartition des mesures de relances

	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni	Pays-Bas	Italie*
Offre	58,4 %	44,8 %	51,3 %	33,2 %	11,1 %	0,0 %
Demande	41,6 %	49,7 %	48,7 %	66,8 %	88,9 %	0,0 %
Mixtes	0,0 %	5,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	0,0 %

*L'Italie n'a pas encore fait connaître son plan
(Source : Conseil national de productivité)

Là encore il y a de grandes disparités entre les pays.

Au niveau de l'offre, alors que les Pays-Bas n'y consacrent que 11,1 %, la France est le pays qui y consacre la plus grande part des financements (58,4 %). Au niveau de la demande, la disparité est aussi importante. Avec 88,9 %, les Pays-Bas sont le pays qui y consacre le plus, tandis qu'avec 41,6 % la France est de loin le pays qui y consacre le moins. Au niveau des mesures mixtes, seule l'Allemagne envisage d'en prendre.

En conclusion, le « *quoi qu'il en coûte* » n'a été une fois de plus qu'un affichage qui n'a pas été suivi des effets escomptés. L'étude du Conseil national de productivité indique clairement que globalement la France est le pays qui a consacré le niveau le plus faible de son PIB à la lutte contre la pandémie.

Pire encore, bien que parmi les pays analysés il y a des pays comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou l'Allemagne, fervents partisans du libéralisme pour certains le plus débridé, la

France est le pays qui consacre globalement le plus aux mesures liées à l'offre et est de loin celle qui utilise le moins les mesures visant la demande. Le résultat a été immédiat, avec l'augmentation d'un million de pauvres depuis le début de la pandémie.

Il est plus que temps de nous mobiliser pour imposer d'autres choix au service du développement humain, en rupture avec les choix inefficaces et néfastes qui sont faits actuellement.

Jean-François Soury

Dette

La dette publique, un poids de moins en moins lourd pour les finances publiques

La dette, qu'elle soit publique ou privée, sera sans nul doute au cœur du débat économique de cette année 2021. Afin d'appréhender au mieux ces débats, il convient de rappeler quelques éléments empiriques sur la dette. Nous parlerons ici de la « charge de la dette publique » c'est-à-dire les intérêts payés au titre de la dette publique.

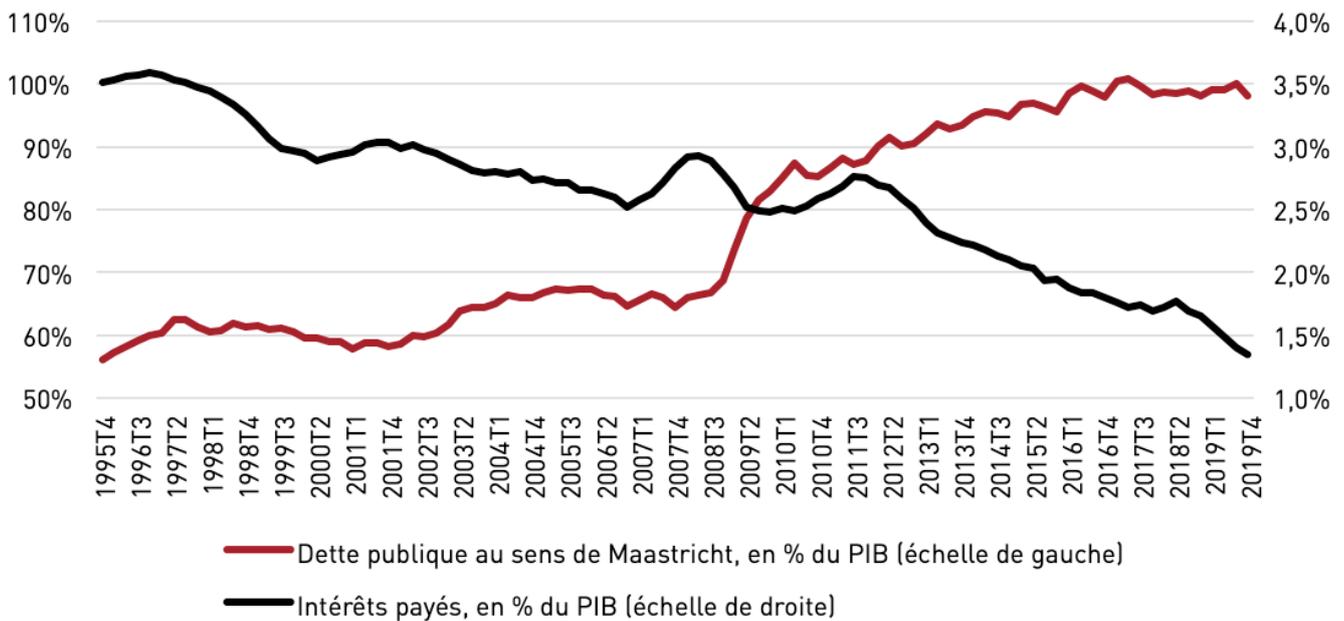
Une charge de la dette en baisse quasi constante depuis vingt-cinq ans

Comme le montre le graphique ci-après, la charge de la dette baisse quasiment constamment depuis 1995, excepté avant la crise de 2008 et lors de la crise de la dette de la zone euro au cours de l'année 2010. Ainsi en vingt-cinq ans, l'effort consenti pour payer les intérêts de la dette publique est passé de 3,5 % du PIB fin 1995 à

moins de 1,5 % du PIB pour l'année 2019.

Pourtant, sur la même période, la dette publique a quasiment doublé, passant de 56 % en 1995 à près de 100 % en 2019. Elle dépasse aujourd'hui les 110 %, sans qu'il n'y ait eu d'effet important sur la charge de la dette.

Loin du discours misérabiliste habituel sur la dette, regarder la situation sous cet angle donne un tout autre point de



Sources : Comptes Nationaux – Insee, DGFIP, Banque de France

vue et montre que la dette publique n'est pas un réel problème.

2020, l'année de tous les records

Du fait de la situation exceptionnelle sur le plan sanitaire et économique, l'année 2020 a été une année très particulière pour les finances publiques. En effet, le déficit public devrait s'élever à 11,3 % du PIB en 2020 selon les estimations du gouvernement. Pour faire face à ce déficit, l'État a donc dû emprunter massivement.

Pour la première fois, les emprunts ont été supérieurs aux ressources fiscales, avec 260 milliards d'emprunts contre 250 milliards d'impôts. L'endettement a donc été la première source de revenus de l'État français en 2020. Alarmant ? Pas tellement. En effet, ces 260 milliards d'euros ont été empruntés à un taux moyen négatif (là aussi une première) de -0,14 % en moyenne.

Entre 2019 et 2020, le taux d'intérêt moyen du stock de la dette publique française est ainsi passé de 1,7 % à 1,3 %, ce qui laisse présager une nouvelle baisse de la charge de la dette publique malgré l'augmentation massive de cette dernière. En 2020, ces taux négatifs ont rapporté pas moins de 7 milliards d'euros à l'Allemagne dont la dette affiche des taux d'intérêt parmi les plus bas de la zone euro.

Cette situation, assez surprenante au premier abord, est le résultat de la politique monétaire de la Banque centrale européenne, qui a racheté massivement des titres de dettes publiques afin de soutenir les politiques de relance nécessaires et s'assurer que les écarts de taux d'intérêt entre états européens ne se creusent pas.

Évidemment, les plus pessimistes pourront dire – sans avoir totalement tort – que c'est une situation exceptionnelle, que les taux d'intérêt

risquent de remonter et que dans ce cas la France pourrait se voir prise au piège par une charge de la dette très importante lorsque les nécessités de refinancement de la dette arriveront. Toutefois, rappelons que l'État profite régulièrement de ces taux bas pour allonger la maturité de sa dette, c'est-à-dire l'échéance moyenne des emprunts. Ainsi, entre fin 2017 et octobre 2020, la maturité de la dette française est passée de sept ans et dix mois à huit ans et deux mois.

Enfin, une éventuelle remontée des taux ne saurait justifier l'inaction actuelle, notamment en termes d'investissements industriels en vue de la transition écologique. L'État dispose de marges de manœuvre importantes, la dette ne constitue en aucun cas un obstacle à l'action publique.

Victorien Pâté

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



– 22 MARS / 4 AVRIL 2021 –

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

la
cgt tpe
artisanat



Très petites entreprises Les salariés des TPE ne doivent pas être les victimes de la crise

De nombreuses TPE (très petites entreprises) qui ont jusqu'à présent échappé à la faillite risquent de mettre la clé sous la porte dans les mois qui viennent. Si l'on ne fait rien, elles en entraîneront d'autres dans leur chute et les salariés de toutes ces entreprises en seront les victimes. Mais il n'y a pas là de fatalité.

Les très petites entreprises (TPE) incarnent le tissu économique de proximité : petits commerces de détail, garages, artisanat du bâtiment, transport, petites industries, services aux entreprises et aux particuliers...

Une étude de l'Insee analyse de manière détaillée la structure, y compris financière, de plus d'un million d'entre elles¹. La moitié n'emploie pas de salarié mais l'autre moitié emploie 1 500 000 salariés – donc un poids économique et social important.

Elles sont souvent jeunes (moins de cinq ans d'ancienneté). Les deux tiers sont des SARL mais les plus jeunes plus souvent des SAS (société par actions simplifiée) Elles ont généralement peu de fonds propres, Et ces derniers sont souvent internes (bénéfices cumulés, non distribués sous forme de dividendes) et moins souvent externes (capitaux apportés par des associés, des actionnaires).

Si on raisonne en termes purement financiers, sans tenir compte de leur importance dans le tissu économique, l'accès au crédit bancaire leur est plus difficile et plus onéreux que pour les

entreprises de plus grande taille, car ces dernières sont plus fortement capitalisées et intéressent plus les banquiers – souvent frileux.

Avant 2020, un tiers des TPE considérées comme fragiles

Avant même l'année 2020, un tiers de ces TPE étaient considérées comme fragiles (en particulier quand leur endettement est jugé excessif).

Certes, les défaillances ont été moins nombreuses en 2020 que les années précédentes, grâce à diverses mesures de soutien. Mais le risque existe que de nombreuses faillites se produisent dans les mois et années qui viennent. Notamment par « effet boule de neige », quand des entreprises en difficultés augmentent leurs délais de paiement ou les cessent, aggravant la situation de leurs fournisseurs.

De plus, sans noircir le tableau, les TPE qui emploient des salariés pourraient être plus menacées. Pour deux raisons. D'une part, les autres – TPE sans salariés – recourent plus à l'amiable dans leurs négociations avec les clients, les fournisseurs et les banquiers quand elles rencontrent des difficultés passagères. D'autre part, il existe un risque « d'effet d'aubaine » : comme c'est souvent le cas dans de plus grandes entreprises, certains petits patrons prennent prétexte de la situation générale pour pressurer leurs salariés, ce même si l'entreprise n'est pas réellement en difficultés.

Étant donné les conséquences sociales et les dégâts pour nombre de territoires, il ne serait pas accep-

table qu'une logique purement financière s'impose quand arriveront les échéances de remboursement de prêts et si les charges ne sont pas différées, diminuées, voire dans certains cas annulées.

La priorité absolue est d'accroître le pouvoir d'achat des personnes modestes (Smic et salaires avoisinants, revenus sociaux) qui offrent par leurs dépenses le principal débouché à l'activité de ces entreprises. Les collectivités locales, notamment par leurs investissements, y contribuent aussi... à condition de ne pas être étranglées financièrement. L'État, qui peut profiter de la faiblesse des taux d'intérêt, ne peut non plus se désintéresser de la politique des banques et s'en remettre à la logique financière et patrimoniale qu'elles privilégient généralement. Un État et des collectivités territoriales actives peuvent par exemple allouer des avances remboursables (analogues à des prêts à taux zéro) pour franchir un cap délicat. Des projets de développement local, de réinstallation de services publics, devraient aussi être activés.

Nécessité d'une réforme des tribunaux de commerce

Ajoutons qu'on attend toujours une réforme des tribunaux de commerce, dont le rôle est souvent opaque et très négatif à l'encontre des petites entreprises qui rencontrent des obstacles. Enfin, ces difficultés ne doivent pas être un prétexte pour s'opposer à une amélioration des droits sociaux des salariés, qui sont souvent en retard

1. Insee Références, « Les entreprises en France », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4987235>, pages 41 à 62. Il s'agit ici des unités légales de moins de 10 salariés (hors entrepreneurs individuels) ayant un chiffre d'affaires ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

dans les TPE. Une présence syndicale est à cet égard indispensable. Quand des TPE ne peuvent vraiment pas être sauvées (que le patron soit fautif ou que sa situation soit vraiment impossible), les salariés ne doivent pas en

être les victimes, car ils n'en sont pas responsables. Une sécurité sociale professionnelle, à promouvoir, leur garantirait de ne pas rester sur le carreau sans ressources durables et sans perspectives sérieuses.

Les élections TPE devraient fournir une occasion de porter ces propositions et revendications dans le débat public, y compris et notamment dans les petites entreprises.

Alain Gély

Dépenses publiques

Jean Castex met la pression pour imposer de nouvelles politiques austéritaires

Sous prétexte de la crise, le gouvernement nourrit de noirs desseins qui vont une fois de plus peser sur notre système social.

En décembre dernier, le ministre des Finances Bruno Le Maire déclarait qu'un recul de l'âge de la retraite était une précondition indispensable pour maîtriser la dette publique.

Dans le même temps, le Premier ministre Jean Castex ne restait pas inactif sur ce sujet de la dette publique. Il adressait une lettre de saisine au Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS), un comité au sein duquel les organisations syndicales et patronales sont représentées. Dans ce courrier, il lui demandait un rapport sur « *les finances sociales post-Covid* », rapport demandé pour l'été avec un rapport d'étape pour fin mars. Dans le même temps, il demandait un rapport adressé à l'ancien ministre de droite Jean Arthuis, sur « *les scénarios possibles de redressement des finances publiques à moyen terme* ».

Travail engagé par le HCFiPS

Le HCFiPS, auquel la CGT participe, a engagé le travail de préparation de ce rapport.

Il a discuté dans une première séance des perspectives démographiques à long terme (qui impactent notamment le financement des retraites, et surtout des conséquences à court terme de la crise sur le financement de la protection sociale), qui montrent notamment qu'un retour à l'équilibre, sans augmentation des ressources de la Sécurité sociale (hausse des cotisations sociales) impliquerait des coupes dramatiques dans les dépenses sociales, alors même que les politiques d'austérité concernant notamment la santé et plus particulièrement l'hôpital public ont une responsabilité majeure dans la crise actuelle.

Lors de ses prochaines réunions, le HCFiPS doit notamment examiner les perspectives de croissance à long terme, sur la base d'interventions d'experts, dont l'OFCE.

Autre son de cloche pour Jean Arthuis

La saisine adressée à l'ancien ministre des Finances Jean Arthuis est nette-

ment plus explicite. Il est notamment demandé :

- de définir des règles et modalités de pilotage des finances publiques « *permettant de mieux maîtriser l'augmentation spontanée des finances publiques* », en d'autres termes de faire des coupes sombres dans les dépenses publiques et sociales ;
- d'amplifier « *l'approche consolidée des finances publiques* », c'est-à-dire de mettre fin à l'autonomie des finances sociales, reposant sur la cotisation sociale, partie intégrante du salaire socialisé.

Alors qu'il n'y a aucun problème de financement des dépenses publiques et sociales nécessaires pour faire face à une crise dont il n'y a aucun exemple dans le passé (l'État français comme la Sécurité sociale s'endettent à des taux d'intérêt négatifs), le gouvernement veut profiter de la crise actuelle pour aggraver la casse de notre système social, à laquelle il procède avec méthode depuis son accès au pouvoir.

Pierre-Yves Chanu

Salaires

En dépit de la crise du Covid-19, toujours pas de « coup de pouce » pour le Smic

Comme les précédents, le rapport 2020 des « experts du Smic » pose question quant à leur légitimité, sans parler de l'impact de leurs recommandations sur les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Quelles conditions devraient-elles être remplies pour que les « experts du Smic » consentent un jour à proposer un « coup de pouce » et à agir ainsi enfin « en faveur des revenus du travail » ?² La livraison 2020 de leur rapport remis le 1^{er} décembre dernier à la ministre du Travail, Élisabeth Borne, soulève la question puisque de nouveau, pour la douzième fois consécutive, « contre vents et marrées », ils y recommandent au gouvernement de s'en tenir au minimum prévu par la loi. Autre preuve d'un enfermement proprement idéologique, ils mobilisent la crise sanitaire pour justifier leur position. Les années passent et chaque année, une nouvelle « bonne raison » se fait jour à une revalorisation indigente du Smic...

Une opposition des « experts du Smic » de plus en plus intenable

Plus précisément, cet aréopage d'économistes présidé par Gilbert Cette justifie ses recommandations par

des « raisons structurelles auxquelles s'ajoutent les effets de la crise due à la Covid-19 », et ce sans préciser l'articulation entre ces deux aspects. Selon eux, si la crise constitue un « choc économique colossal », la situation économique antérieure du pays « demeurait fragile ». Dès lors, une hausse extralégale du Smic « risquerait d'être préjudiciable à l'emploi des personnes les plus vulnérables ». Ainsi, la crise « renforce la priorité à accorder à l'emploi [...] et non aux gains de pouvoir d'achat ». Ils ajoutent que « l'état du marché du travail et la situation financière de la plupart des entreprises se sont considérablement dégradés et une incertitude majeure pèse sur l'éventualité d'une reprise rapide ». Ils soulignent aussi le fait que dans un contexte d'inflation quasi nulle, la stricte application de la loi entraînera « un gain de pouvoir d'achat », lequel serait « supérieur à l'an passé ».

Ces propos surprennent à plusieurs égards. Plus que les précédentes années, ils interrogent l'expertise de leurs auteurs, jetant un doute sur leur crédibilité. Par exemple, ils laissent bizarrement entendre qu'« une reprise rapide » aurait pu ou pourrait justifier une hausse plus forte du Smic. Ils mettent audacieusement en rapport les centaines de milliers d'emplois déjà perdus du fait de la crise sani-

taire – plus exactement de sa gestion par les autorités – avec ceux nécessairement moins nombreux qu'une telle revalorisation *pourrait* – le conditionnel importe ici – provoquer. Ils traduisent plus un « sentiment », l'application d'un « principe de précaution » confinant à l'inaction³ qu'ils ne procèdent d'une véritable analyse économique. Les experts soulignent pourtant l'importance des « nouvelles configurations provoquées par ce bouleversement », lequel, il est permis de le supposer, devrait – aurait dû ? – remettre en cause les schémas traditionnels de pensée. D'ailleurs, vu l'exceptionnalité des circonstances, les experts auraient certainement dû renoncer à toute recommandation...

Le passage sur le « gain de pouvoir d'achat » interroge tout particulièrement, puisque du fait de son mode de calcul⁴, le Smic est censé nécessairement assurer à ses « bénéficiaires » un tel gain et leur permettre ce faisant de bénéficier, à l'instar des autres salariés – mais pas que – de l'élévation générale du niveau des revenus, un élément de solidarité consubstantiel de l'existence d'un salaire minimum, qui explique l'exigence portée par la CGT d'une forte revalorisation. Tel ne serait donc pas le cas ! Mais il est vrai que pour les experts du Smic, la solidarité due aux plus défavorisés devrait

2. L'article 24 de la loi du 3 décembre 2008 « en faveur des revenus du travail », laquelle a instauré le groupe d'experts, stipule que celui-ci « se prononce chaque année sur l'évolution du salaire minimum de croissance ». C'est nous qui soulignons notamment pour insister sur le fait que ces experts « oublient » que la fonction du salaire minimum est d'assurer une rémunération décente du travail.

3. Selon ce principe introduit en droit français par la loi Barnier du 2 février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement, et qui depuis 2005 a valeur constitutionnelle et donc contraignante, « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage ».

4. Rappelons que la revalorisation du Smic se base sur l'inflation – telle qu'elle est mesurée pour les 20 % de ménages les plus modestes – et sur la moitié de l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés.

avant tout s'exprimer *via* un « revenu minimum d'activité »⁵.

Cet extrait constitue aussi un lapsus révélateur de leur opposition à toute revalorisation automatique. Ils estiment notamment que l'abandon de cette automaticité donnerait « *une responsabilité accrue aux pouvoirs publics qui pourraient ainsi mieux articuler les évolutions du Smic avec les évolutions du marché du travail* ». Comment le pourraient-ils ?

La proposition interroge d'autant plus que les experts ont traditionnellement renvoyé aux « partenaires sociaux » la responsabilité de fixer, au niveau des branches ou dans les entreprises, les salaires (*minima*). Elle traduit sans doute une volonté de leur part de passer la « patate chaude » au gouvernement. En effet, leur opposition dogmatique au Smic, une institution « *à bout de souffle* » pour G. Cette, est de plus en plus évidente et leur position de ce fait de plus en plus intenable...

Et toujours rien pour les « premières de corvées »

Où sont passées, dans ce rapport, les promesses du président en ce qui concerne ces salarié·e·s de la première ligne, ces premier·ère·s de corvées dont l'utilité sociale a été plus que jamais démontrée lors de la crise Covid-19, toujours en cours ? Comment justifier que l'État n'agisse pas pour reconnaître enfin à quel point ceux et surtout celles qui soignent,

accompagnent, nourrissent, nettoient, assistent et éduquent, sont réellement essentiels·le·s et méritent plus que quelques primes ?

Les services du soin et du lien aux autres, assurés à 80, voire 90 % par des femmes, sont les plus dévalorisés⁶. En dehors de quelques professions diplômées – dont les niveaux de rémunération sont faibles en France comparativement au salaire médian, comme les infirmières ou les enseignantes – les autres professions mobilisées face au Covid-19 ont un salaire proche du Smic et subissent un « plancher collant », car la majorité des salarié·e·s de ces secteurs restent, tout au long de leur carrière, au niveau du Smic.

Certes, le Ségur de la Santé a introduit une prime pour une partie des soignant·e·s et prévoit, normalement, des revalorisations de carrières pour certaines professions (infirmières et aides-soignantes). Mais *quid* justement des autres professions (notamment les agent·e·s d'entretien, les aides à domicile...)? *Quid* des hôtes·ses de caisses qui ont eu une prime « Covid » parfois de l'ordre de 80 euros ?

N'oublions pas que le salaire minimum a un genre : 12,7 % des femmes sont rémunérées au Smic contre 5,5 % des hommes, alors qu'elles sont plus souvent diplômées, notamment les plus jeunes. Cette situation est liée en partie à la structure des emplois selon le sexe : 27 % des femmes occupent des postes considérés comme non qua-

lifiés contre 16 % des hommes. Mais même à emploi similaire, « *la probabilité pour les femmes d'être rémunérées sur la base du Smic est 1,7 fois supérieure à celle des hommes* », selon le ministère du Travail⁷.

À cela s'ajoute le poids du temps partiel, car 43 % des salariés rémunérés au Smic horaire (10,15 €) travaillent à temps partiel, alors que cette forme d'emploi concerne 17,5 % de l'ensemble des salariés mais 30 % des femmes salariées. Bon nombre des premier·ère·s de corvée sont dans des secteurs où le temps partiel est la norme (notamment le commerce, l'aide à la personne et l'entretien). Défendre l'emploi à temps plein, comme le suggère le rapport des experts du Smic, c'est laisser de côté ces trappes à bas salaires, où non seulement le Smic s'applique sans aucune revalorisation, mais en plus à temps partiel. Plus souvent employées de façon précaire, en temps partiel subi, les femmes sont donc aussi plus fréquemment tout en bas de la hiérarchie salariale.

La revalorisation de toutes ces professions, grâce à un coup de pouce du Smic, est plus que nécessaire, pour au moins rétablir à minima leur situation, porter l'égalité salariale et permettre d'ailleurs de favoriser leur recrutement, car n'oublions pas des centaines de milliers d'emplois sont nécessaires dans le secteur des soins et du lien aux autres.

Rachel Silvera et Fabrice Pruvost

5. Pour une analyse critique des positions des experts du Smic, lire la *Note économique* n° 156 d'octobre 2020, intitulée « Le Smic a 50 ans : le comprendre et le défendre ».

6. Voir Silvera Rachel, « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune : chiche ! », *Note économique*, 6 juillet 2020, <https://analyses-propositions.cgt.fr/index.php/note-eco-les-distinctions-sociales-ne-peuvent-etre-fondees-que-sur-lutilite-commune-chiche>

7. Sanchez Ruby, « Les emplois du privé rémunérés sur la base du Smic », *Dares Analyses* n° 014, mars 2016. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-014.pdf>.

Automatisation

Taxer les robots, est-ce une bonne idée ?

Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de rappeler certains éléments du positionnement économique de la CGT.

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le capitalisme est entré dans une nouvelle phase avec la financiarisation/mondialisation de l'économie. Cette évolution s'est traduite par une envolée du « coût du capital », c'est-à-dire principalement des revenus distribués aux actionnaires. Elle a été critiquée – et donc prise en compte –

sur le plan économique, par la CGT, car défavorable en particulier à l'investissement des entreprises, soit la « formation brute de capital fixe » pour les comptes nationaux, et au-delà à l'emploi⁸. Il apparaît ainsi que du fait des taux élevés de rentabilité des fonds propres exigés par les « marchés financiers » – les fameux 15 % de ROE – les projets d'investissement ne rapportant pas assez sont écartés, et ce presque indépendamment de toute autre considération. Nous retenons cet exemple car il est révélateur d'un changement particu-

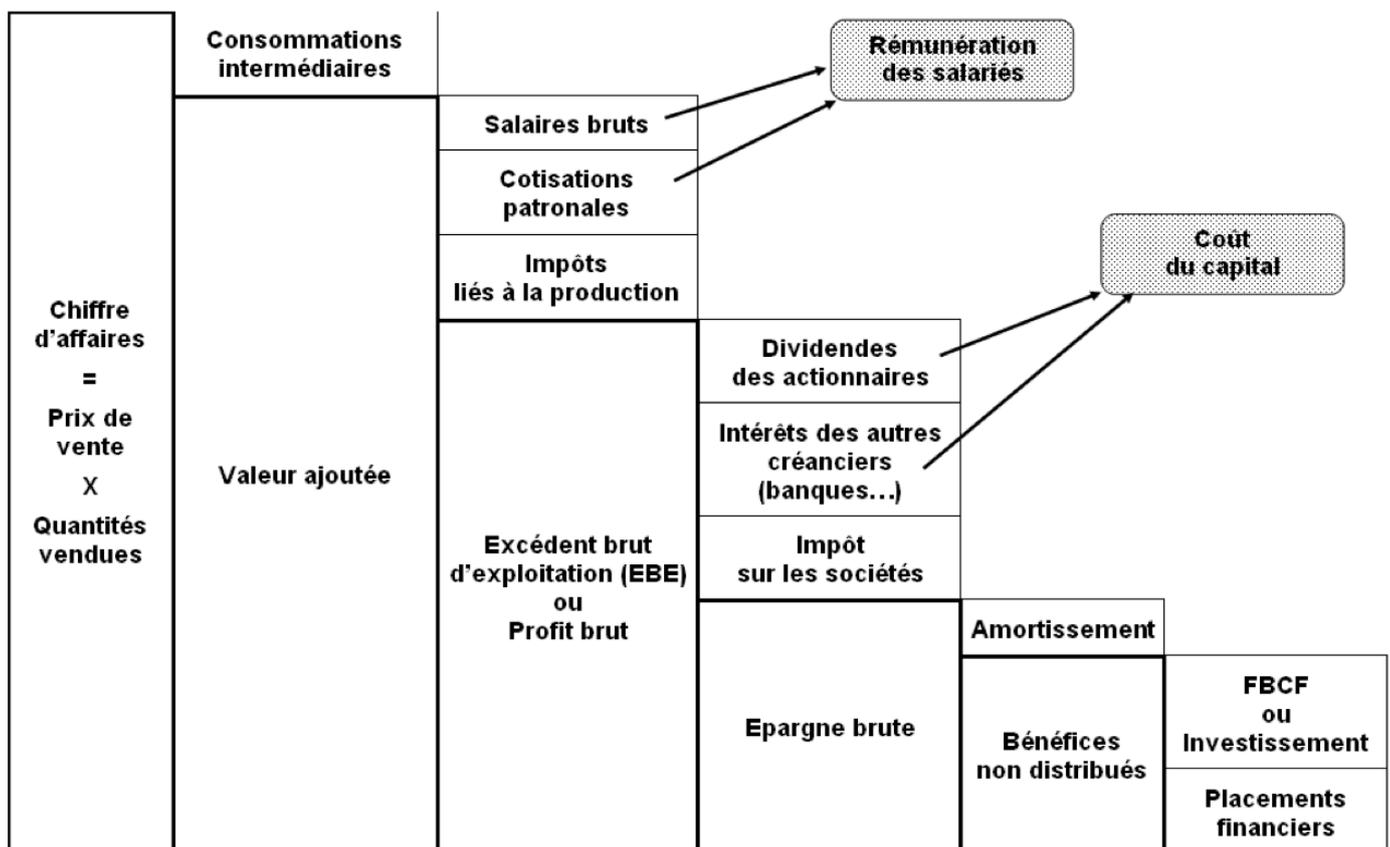
lièrement délétère de logique dans la gestion des entreprises lié à l'emprise croissante du pouvoir actionnarial. En effet, cette gestion ne vise plus seulement à mobiliser efficacement des ressources pour produire et vendre un bien, et répondre ainsi à une demande, satisfaire un besoin... Elle vise aussi, voire surtout, à créer de la « valeur pour l'actionnaire »⁹.

Taxer l'investissement non financier n'est pas la solution

Taxer l'investissement (non financier), idée qui recoupe en partie

8. Cf. par exemple Henri Jacot, Jean Christophe Le Duigou (dir.)(2000) *Capitalisme patrimonial ou nouveau statut salarial ?*, Iseres, VO Éditions – l'Harmattan, juin.

9. Pour l'appréhension des mécanismes en jeu, nous conseillons la lecture de: Laurent Cordonnier, Thomas Dallery, Vincent Duwicquet, Jordan Melmiès, Franck Vandeveldt (2013), *Le coût du capital et son surcoût. Sens de la notion, mesure et évolution, conséquences économiques*, janvier, Université Lille 1 – Sciences et Technologies/CLERSE – UMR 8019, RRS-CGT.



(cf. infra) celle d'une « taxation des robots », risquerait donc d'accentuer les conséquences de l'élévation du coût du capital. Dès lors, au regard de la grille de lecture promue par la CGT, laquelle n'est certes pas figée, la priorité devrait plutôt rester à la réduction des revenus de la propriété (dividendes, etc.)¹⁰.

Par ailleurs, la CGT critique de façon convergente la désindustrialisation de l'économie, promeut une reconquête de l'industrie, la relocalisation d'activités¹¹... La poursuite de tels objectifs est-elle compatible avec une taxation de l'investissement ? Relocaliser le cas échéant des robots en les taxant aurait-il un sens ?

La critique par la CGT de l'envolée du coût du capital participe de son soutien à la demande dans toutes ses composantes : l'investissement des entreprises, celui des ménages (achats immobiliers), l'investissement public ainsi bien entendu que la consommation. Elle se réfère implicitement au schéma de la page précédente, qu'il convient de garder à l'esprit pour avoir une juste idée du processus décisionnel d'une entreprise.

Derrière l'idée d'une taxation des robots se cache la crainte d'une substitution capital/travail défavorable à l'emploi.

Soulignons que cette crainte vaut *a priori* aussi, voire davantage pour des formes d'investissement autres que celles auxquelles le mot « robot » fait habituellement penser. Elle vaut par exemple pour les caisses automatiques mises en place dans les hypermarchés ; les automates qui dans les bureaux de poste permettent désormais d'effectuer des opérations bancaires ou postales ; les ordinateurs qui dans les entreprises ont privé les secrétaires d'une partie de leurs tâches traditionnelles, etc. Plus largement, elle vaut pour les technologies dont la diffusion participe de la Révolution numérique.

Usage en progrès mais minoritaire

En considérant cependant les seuls robots, les données de l'Insee¹² montrent que « leur usage [...] progresse, mais reste minoritaire ». Ainsi, en 2018, seules « 8 % des sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France utilisent un robot »¹³. Sans surprise, ce taux grimpe à 27 % pour les sociétés employant 250 personnes ou plus, et à 23 % dans l'industrie – l'automobile en tête – principal secteur concerné, loin devant la construction (6 %).

Ces pourcentages sont révélateurs du fait que tous les emplois ne sont

pas automatisables et « qu'un emploi a priori automatisable n'est pas nécessairement automatisé »¹⁴... En 2017, le Conseil d'orientation pour l'emploi a ainsi estimé à « moins de 10 % des emplois », ceux « exposés » en France à l'automatisation^{15,16}, mais à « près de 50 % », ceux qui « pourraient voir leur contenu évoluer avec le développement des technologies de la numérisation et de l'automatisation »¹⁷. L'enjeu de formation serait donc majeur.

N'oublions pas de plus que ces technologies sont produites et qu'elles correspondent donc elles-mêmes à des emplois...

Enfin, si les entreprises investissent, c'est qu'elles en attendent des gains (de productivité...), lesquels gains sont, dans le système capitaliste, à l'origine de la création de richesses (croissance), des revenus distribués dans l'économie... La question serait donc davantage celle de la répartition, sous différentes formes (revenus salariaux, baisse du temps de travail...), de ces gains. Ceci dit, la tendance mondiale est à l'épuisement des gains de productivité, constat à l'origine du débat sur la stagnation séculaire, une situation que d'aucuns imputent à une « surabondance de l'épargne » et à une « pénurie d'investissement »¹⁸...

10. Les chercheurs précités du Clersé ont évalué le surcoût du capital à près de 100 milliards...

11. Cf. parmi les publications récentes, le tract CGT de juin 2020 intitulé « Pour relocaliser l'industrie et répondre aux besoins sociaux et environnementaux, travailleur-se-s, faites-vous entendre ! ».

12. Insee (2019), *Les entreprises en France – Édition 2019*, décembre.

13. Pour l'Insee, « les robots peuvent être industriels ou de service. Les robots industriels sont des manipulateurs contrôlés automatiquement, programmables dans trois axes ou plus, reprogrammables, polyvalents, pouvant être soit fixes soit mobiles. Les robots de service sont des machines ayant un degré d'autonomie et capables d'opérer dans un environnement complexe et dynamique qui requiert une interaction avec des personnes, des objets ou d'autres appareils ».

14. Cf. Nicolas Le Ru (2016), « L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore », *La note d'analyse – France Stratégie*, n° 49, juillet.

15. Cf. COE (2017), *Automatisation, numérisation et emploi – Tome 1 : Les impacts sur le volume, la structure et la localisation de l'emploi*, janvier.

16. N. Le Ru (2016) indique de façon convergente que « les emplois a priori peu automatisables [...] sont de plus en plus nombreux en France. Les emplois plus facilement automatisables ont, quant à eux, légèrement diminué. Aujourd'hui, environ 15 % des salariés occupent de tels emplois en France ».

17. L'OCDE aboutit à des résultats similaires : « Au cours des quinze à vingt prochaines années, le développement de l'automatisation pourrait conduire à la disparition de 14 % des emplois actuels, et 32 % supplémentaires sont susceptibles d'être profondément transformés. » Cf. OCDE (2019), *L'avenir du travail, Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019, Éléments marquants*.

18. Cf. Lawrence H. Summers (2020), « Accepter la réalité de la stagnation séculaire », *Finances & Développement*, mars.



100 MILLIARDS POUR L'EMPLOI, PAS POUR LE CAC 40



RECONNAÎTRE LE TRAVAIL
ET REVALORISER LES SALAIRES



Droit du travail

Protection de l'emploi et chômage, où en est le débat économique ?

Le chômage est un des maux majeurs de notre époque et les différentes solutions proposées par nos gouvernements ne semblent guère efficaces. Les économistes étudient donc fortement ce problème afin de tenter de l'expliquer et d'y apporter des solutions. Nous allons voir ce que les économistes disent du lien entre protection de l'emploi et chômage.

Lien entre chômage et protection de l'emploi, une question majeure

Comprendre le lien entre chômage et protection de l'emploi et des salariés est une des questions économiques majeures. En effet, la réponse à cette question peut avoir de grandes implications. La flexibilisation du marché du travail observée dans de nombreux pays durant les dernières décennies se base notamment sur la réponse libérale selon laquelle une plus faible protection de l'emploi permet de réduire le chômage.

L'argument utilisé par les défenseurs de cette théorie est que la protection de l'emploi dissuade les entreprises d'embaucher, car cela constituerait un engagement trop fort du fait des difficultés à se séparer de la main-d'œuvre ensuite en cas de baisse d'activité.

L'argument inverse, que nous défendons, est que la protection de l'emploi,

au-delà de sa nécessité du point de vue social, permet d'être moins sensible aux chocs d'activité et peut éviter de rentrer dans un cercle vicieux. En effet, si une entreprise se sépare de ses salariés à la moindre baisse d'activité constatée ou anticipée, cela crée du chômage supplémentaire et accentue ou provoque la baisse d'activité. La protection de l'emploi joue donc un rôle de stabilisateur automatique.

En pratique, on voit bien que cohabitent des formes d'emploi avec un degré de protection différentes comme les CDI, les CDD ou encore l'intérim.

Un débat scientifique fourni mais pas consensuel

Un économiste¹⁹ a entrepris de recenser et étudier toutes les études économétriques²⁰ sur le sujet. En effet, il a fait le constat que les études concluant à un effet négatif de la protection de l'emploi étaient prédominantes dans le débat public sans pour autant être majoritaires dans le débat scientifique. Il a donc cherché à comprendre d'où venait la très grande hétérogénéité dans les résultats de ces quelque 75 études.

Tout d'abord, il a constaté que la moyenne et la médiane de la totalité des résultats disponibles sur le sujet étaient très proches de 0, c'est-à-dire un effet nul de la protection de l'emploi sur le chômage. Il a également remarqué que les études les plus

précises obtenaient également un résultat très proche de 0 au contraire d'études moins précises dont les résultats s'éloignent fortement de 0, dans un sens comme dans l'autre.

Nous l'avons évoqué précédemment, la protection de l'emploi est difficile à appréhender et à mesurer, les économistes doivent donc choisir une certaine méthode pour la mesurer et l'incorporer dans leur modèle.

L'auteur de cette étude a remarqué que ce choix avait un impact fort sur le résultat, notamment pour les économistes qui se basaient sur des enquêtes auprès de managers et « experts » plutôt que sur l'indicateur proposé par l'OCDE ou bien sur un indicateur construit à partir des législations en vigueur. En effet, les études menées à partir de ces enquêtes concluent en grande majorité à un effet négatif de la protection de l'emploi. On peut donc y voir un biais méthodologique important.

De façon générale, cette étude démontre l'impossibilité d'affirmer un lien établi scientifiquement entre protection de l'emploi et chômage comme le laissent entendre nos dirigeants.

Les choix méthodologiques ne sont pas neutres politiquement et peuvent avoir un impact fort sur les résultats et leur implication. Des précautions sont donc à prendre par rapport aux études économétriques et il est nécessaire de porter attention à leur méthodologie.

VP

19. Philipp Heimberger, « Does employment protection affect unemployment? A meta-analysis », *Oxford Economic Papers*, gpaa037, <https://doi.org/10.1093/oep/gpaa037>.

20. L'économétrie est une branche de la science économique qui a pour objectif d'estimer et de tester les modèles économiques.

Cryptomonnaies

Envolée du Bitcoin, effet collatéral de la politique monétaire

Assez régulièrement, le Bitcoin défraie la chronique en affichant des performances exceptionnelles, difficilement explicables. En effet, alors que le record datant de 2017 était inférieur à 20 000 \$, le Bitcoin a atteint 41 980 \$ ces derniers jours. Tentons de décrypter ce phénomène.

Qu'est-ce que le Bitcoin ?

Le Bitcoin est une cryptomonnaie, autrement dit une monnaie virtuelle privée qui utilise la technologie *blockchain*, c'est-à-dire un système de sauvegarde et de sécurisation des échanges reposant sur un processus collectif, sans organisme central de contrôle. Créé en 2009, au fur et à mesure de son développement, le Bitcoin est devenu un moyen de paiement accepté par un nombre grandissant de commerçants et professionnels en ligne. Au-delà de cette fonction de moyen de paiement « classique », le Bitcoin est également utilisé pour spéculer ou pour des transactions illégales.

D'autres cryptomonnaies existent (Ethereum, Ripple...), mais le Bitcoin est la plus connue et représente plus de la moitié de ce nouveau « marché ».

Un terrain de jeu pour les spéculateurs

Le cours du Bitcoin heurte par son extrême volatilité. En effet, en une journée le cours a une amplitude de variation de parfois 20 %. Par exemple, le 11 janvier, le Bitcoin valait 36 000 \$ à 11 heures, 30 000 \$ à 17 heures et 34 500 \$ à minuit. Cette volatilité s'explique par le fait que

les échanges de cette monnaie sont essentiellement motivés par la spéculation. La volatilité est le résultat de la spéculation mais elle la motive également. En effet, si une monnaie passe par tous les états au cours d'une même journée, en tant que spéculateur, cela augmente vos chances de faire du bénéfice en achetant et revendant au bon moment.

Cette extrême volatilité s'explique également par le fait qu'elle n'a pas de fondamentaux tangibles et d'assise institutionnelle, comme c'est le cas pour les monnaies « classiques » rattachées aux banques centrales et acceptées unanimement par les acteurs économiques.

Comment expliquer cette hausse ?

Comme indiqué en introduction, le Bitcoin vient d'exploser son précédent en record en atteignant un cours de 1 Bitcoin = 41 980 \$ le 8 janvier 2021. Quelques semaines auparavant, il peinait encore à dépasser le cap des 20 000 \$. Il est ainsi passé de 19 000 \$ à près de 42 000 \$ entre le 15 décembre 2020 et le 8 janvier 2021, soit 115 % de hausse en trois semaines – rien que ça ! On peut y voir là un effet collatéral des politiques monétaires expansionnistes. En effet, face à la crise économique provoquée par la crise sanitaire, les principales banques centrales mondiales comme la BCE²¹ et la FED²² ont injecté des sommes colossales dans l'économie mondiale, se chiffrant en centaines voire milliers de milliards d'euros ou de dollars. L'objectif étant d'éviter des crises de liquidité et de maintenir des taux bas pour les États devant s'endetter pour financer les plans de relance ainsi que les

entreprises pour faire face à des besoins de trésorerie pressants.

Les marchés financiers se sont donc retrouvés à la fois avec un afflux de monnaie très important mais également des perspectives d'investissement très faibles du fait du contexte économique et des taux d'intérêt extrêmement bas, voire négatifs pour les États.

Les investisseurs se sont donc reportés sur les actifs jugés les plus sûrs dans ce contexte comme le sont les actions des Gafam²³ ou d'autres entreprises technologiques comme Tesla, dont les cours boursiers ne cessent de battre des records. Cependant, ces actions n'ont pas absorbé tout cet afflux de monnaie qui s'est reporté sur les monnaies virtuelles comme le Bitcoin. Ces monnaies présentent certes des risques importants mais peuvent offrir aux « investisseurs » spéculateurs des rendements indécents par ailleurs, et ce d'autant plus comparativement aux taux d'intérêt à 0 %.

Grâce à ses injections massives de monnaie, la BCE a bel et bien rempli son objectif de maintenir des taux d'intérêt bas et surtout un écart faible entre les taux d'intérêt des différents pays de la Zone euro, cependant l'exemple du Bitcoin en démontre les effets indésirables collatéraux. Des bulles spéculatives se forment et vont constituer de nouveaux risques de crises par la suite. Cela est symptomatique des problèmes de transmission de la politique monétaire vers l'économie réelle. La BCE étant une institution publique, son action ne doit pas profiter aux marchés financiers mais bien à l'intérêt général et au plus grand nombre.

21. BCE : Banque centrale européenne.

22. La FED est la banque centrale des États-Unis.

23. Gafam : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

Restez informé-e-s



Abonnez-vous à la
newsletter [CGT.fr](https://www.cgt.fr)

Inégalités territoriales

Pour le gouvernement, c'est évidemment la faute des fonctionnaires...

Amélie de Monchalin, ministre chargée de la Fonction publique, entreprend un tour de France de la « chasse aux blocages ». Elle en aurait pris conscience, au vu du dénommé « baromètre des résultats de l'action publique » des inégalités territoriales.

Ce baromètre risque de tomber dès le mois prochain dans les poubelles de l'histoire des indicateurs statistiques manipulatoires... Il s'agit clairement d'un « service après-vote » de 2017 et d'une tentative pour donner une apparence de scientificité à une opération de propagande « pour dans quinze mois »... Vraisemblablement constitué avec l'aide de sociétés de conseils privées grasse-

ment rémunérées, il n'a apparemment été discuté – ni *a fortiori* validé – par aucune instance légitime (Parlement, une des multiples instances dites d'évaluation...).

La ministre aurait découvert, au vu de ces indicateurs, qu'il y avait « *de réelles inégalités territoriales* » dans le pays. Félicitations ! Mais affirmer que tous les Français ne bénéficient pas de la même manière des réformes mises en place par le gouvernement ne convaincra que les convaincus.

Encore une fois, les fonctionnaires sont injustement montrés du doigt

Plus grave : attribuer aux blocages l'échec de ces réformes, et missionner pour cela la ministre chargée de la Fonction publique, cela revient claire-

ment à montrer du doigt les fonctionnaires qui en seraient responsables. Non. C'est au contraire la politique libérale dogmatique qui ne voit dans les fonctionnaires que des « budgétivores ». Cette politique prive les territoires des services publics, ou les éloigne. Ce qui contraint leurs habitants à des déplacements accrus, quand ils ne doivent pas tout simplement y renoncer. Ceci, ajouté à l'entreprise d'appauvrissement des collectivités locales, explique pour beaucoup les « inégalités territoriales » que ce pseudo-baromètre prétend révéler.

On peut avancer une autre explication aux lenteurs et aux blocages, parfois bien réels : la confusion engendrée par des dirigeants politiques, comme on a pu le constater lors de la crise sanitaire.

AG

Santé

Vaccins et traitements : les profits pour le capital, les risques pour les citoyens !

Le cynisme et l'imagination des dirigeants des grands groupes, permis par des règles trop peu contraignantes, semblent parfois sans limite.

Après l'histoire des « *Pandemic Bonds* » qui permettaient aux grands groupes financiers de spéculer sur la santé des populations, après les mécanismes de « règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) » qui incitent les groupes à attaquer les États devant les tribunaux arbitraux pour leur gestion de la pandémie qui aurait porté

atteinte à leurs profits, voici aujourd'hui que l'Union européenne concède à prendre en charge les effets secondaires que pourraient susciter les vaccins contre la Covid-19.

Les grands groupes ont opéré un véritable chantage sur les États

En toute cohérence avec les règles du marché de la pharmaceutique, les grands groupes ont mis en concurrence les États. Ils les ont menacés de ne pas les livrer en vaccins, lorsque ceux-ci seraient au point, s'ils ne s'engageaient pas dans le financement de la recherche.

David Loew, vice-président exécutif et responsable de Sanofi Pasteur, annonçait dans un communiqué en février 2020 qu'il s'associait avec le ministère américain de la Santé, pour développer un vaccin. Il précisait que cet accord avec l'Autorité pour la recherche et développement avancée dans le domaine biomédical (Barda), qui dépend du ministère américain de la Santé, s'inscrivait dans le cadre d'un partenariat de longue date. Il concluait : « *Pour faire face à la menace sanitaire mondiale que fait peser ce nouveau coronavirus, il importe d'unir nos efforts. Nous allons donc collaborer avec*

la Barda pour développer au plus vite un vaccin-candidat potentiel. »

De ce fait, le 14 mai 2020, le directeur général du laboratoire français Sanofi, Paul Hudson, indiquait qu'en cas de succès dans la découverte d'un vaccin, la priorité serait donnée aux États-Unis qui ont « *le droit aux plus grosses précommandes [...] car ils ont investi pour essayer de protéger leur population* ». En Effet les États-Unis avaient versé plusieurs milliards de dollars pour la recherche. Au lieu de devenir un bien commun à l'ensemble du monde pour combattre une pandémie qui a déjà fait près de 1,5 million de victimes, le laboratoire affirmait le garder en priorité pour ceux qui avaient de l'argent. Triste conception de l'entraide humaine : le droit au vaccin et aux traitements est soumis aux fourches caudines de la solvabilité.

Un enjeu financier important

L'Europe n'est pas en reste puisqu'elle a, d'après un article du *Monde* du 18 novembre 2020, « *précommandé 1,4 milliard de doses de vaccins pour leurs 447 millions d'habitants, soit un peu plus de 3,1 doses par Européen. Ce qui place l'Union européenne entre les États-Unis (3 doses par habitant) et l'Australie (5,3 doses par habitant)* ». On voit bien qu'il y a là un enjeu financier très important. L'agence de presse Reuters indique, dans une dépêche du 20 novembre 2020, que « *l'Union européenne pourrait payer plus de 10 milliards de dollars (8,4 milliards d'euros) pour se procurer des centaines de millions de doses des candidats vaccins de Pfizer-BioNTech et CureVac* ». Il s'agit d'estimations, les discussions étant largement tenues secrètes. Cela représente 705 millions de doses sur les 1,4 milliard précommandées. Cela n'est toujours pas suffisant.

Dans un document intitulé : « *Stratégie de l'Union européenne concernant les vaccins contre la Covid-19* » (17 juin

2020), dans le paragraphe, « *Critères de sélection des candidats vaccins* », il est indiqué que la décision de financement sera prise en considération d'un de critères dont la liste n'est pas exhaustive... Parmi les éléments énumérés est indiqué : « *La responsabilité : la couverture de responsabilité spéciale dont les entreprises auraient éventuellement besoin* », sans plus de détail.

Depuis, la Commission européenne s'est fendue d'un communiqué le 27 août 2020 pour se féliciter de la signature du premier accord avec un laboratoire pharmaceutique AstraZeneca pour l'achat de 300 millions de doses de vaccin avec une option pour 100 millions de doses supplémentaires. Au détour de ce communiqué on peut lire : « *Les exigences de sécurité nécessaires et l'évaluation spécifique par l'Agence européenne des médicaments dans le cadre de la procédure d'autorisation de mise sur le marché de l'UE garantissent que les droits des citoyens resteront pleinement protégés.* » On ne peut que souscrire à ce paragraphe. Mais le communiqué se poursuit : « *Afin de compenser les risques élevés pris par les fabricants, les contrats d'achat anticipé prévoient que les États membres indemnisent le fabricant pour les responsabilités encourues dans certaines conditions. La responsabilité reste endossée par les sociétés.* » Cette phrase énigmatique n'est pas sans poser des interrogations. On peut comprendre que les sociétés restent responsables de leurs produits, mais aucune raison n'est avancée pour justifier le fait que les états doivent indemniser les groupes, aucuns motifs, ni aucun montant maximum. Il est juste indiqué qu'une fois de plus c'est la collectivité qui prendra en charge l'indemnisation financière, dont personne ne sait à l'heure actuelle à combien elle pourrait s'élever. Sans surprise, les groupes pharmaceutiques sont prêts à empêcher les bénéficiaires colossaux procurés par le vaccin et la

pandémie mais refusent d'assumer la moindre responsabilité financière en cas de problème. Ce manque de transparence alimente la méfiance des peuples sur l'innocuité, et la confiance que les populations peuvent avoir sur le vaccin. D'après les sondages, seuls 4 Français sur 10 disent vouloir se faire vacciner. Ce rejet intervient dans une situation où du fait de la gestion de la pandémie plus que contestable (les masques, les tests, les Ehpad, les injonctions contradictoires, etc.), la confiance envers les dirigeants est plus que jamais entamée. Afin de redonner confiance aux populations, il est urgent que la Commission européenne s'explique, et donne tous les éléments qui ont conduit à cette prise de décision, pour comprendre, en toute connaissance de cause, les accords passés entre elle et les laboratoires.

Manque de démocratie

Ces pratiques révèlent encore une fois un manque flagrant de démocratie et de clarté au sein de nos institutions. Sur des sujets comme celui-ci, il est primordial d'associer les populations, en toute transparence, en indiquant clairement pourquoi l'accord passé prévoit cette indemnisation des fabricants. Quelles sont ces conditions, y a-t-il une limite financière... ? Garder ces points secrets permet de tout imaginer, et laisse la place à toutes les incompréhensions et interprétations. Ce sont là des pratiques inadmissibles, d'un autre siècle, loin du monde de demain promis après la pandémie.

Une société dans laquelle la santé des populations se résume à une équation pour savoir combien ça peut rapporter, est une société malade. Pour la soigner, il faut remplacer au plus vite les critères de rentabilité financière qui président à tous les choix par des critères démocratiques de réponses aux besoins sociaux, d'utilité sociale et d'intérêts collectifs.

JFS

Protection sociale

Une insécurité et une vulnérabilité sociales toujours aussi fortes

La Drees, le service des études du ministère de la Santé, se livre régulièrement à une enquête de suivi de l'opinion des Français sur la santé, les inégalités et la protection sociale, et ce auprès d'un échantillon représentatif de la population.

Une exploitation des derniers résultats de ce travail relatifs à l'année 2018²⁴ « aborde en détail la question de l'insécurité sociale en s'appuyant sur la façon dont les personnes décrivent leur situation, son instabilité perçue et les risques auxquels elles font face ». Comme précisé, elle reflète « des opinions et des appréciations émises dans un contexte économique plutôt favorable, antérieur à la crise déclenchée par l'épidémie de Covid-19 ». Elle montre néanmoins que 18 % des personnes

interrogées s'estiment pauvres et que 42 % pensent pouvoir le devenir « dans les cinq années à venir ». En particulier, 24 % font part de difficultés pour boucler leurs fins de mois et 55 % les anticipent. 14 % estiment qu'elles ne pourraient être bien soignées « en cas de gros problème de santé » et 47 % qu'elles pourraient être à l'avenir confrontées à ce risque.

L'insécurité et la vulnérabilité sociales telles que mesurées par cette enquête sont, « pour la quasi-totalité des thèmes abordés », notablement plus fortes parmi les ouvriers et employés. Enseignements concordants, elles sont aggravées par le fait d'avoir des revenus variables d'un mois sur l'autre, et celui de ne pas être propriétaire de son logement. Les personnes qui déclarent un mauvais état de santé

et les familles monoparentales apparaissent également surexposées.

Ces sentiments négatifs n'épargnent pas les retraités contrairement à l'image couramment véhiculée sur eux : « disposant d'un statut qui protège de la précarité et ayant connu des carrières relativement favorables », etc. Par exemple, ils sont 30 % – contre 18 % des actifs – à penser que leurs revenus « vont plutôt diminuer dans les prochains mois »...

Soulignons que cette enquête de la Drees n'est pas un simple sondage d'opinion. Elle participe en effet de travaux académiques sur la pauvreté menés tant en France qu'à l'étranger. La lecture du questionnaire utilisé (<https://drees.shinyapps.io/Barometre-DREES/>) permet de s'en convaincre.

24. Cf. Adrien Papuchon (2020), « En 2018, une personne sur quatre a souvent du mal à boucler ses fins de mois », *Études & résultats*, n° 1149, mai.

Weisbein J., Hayat S. (2020), Introduction à la socio-histoire des idées politiques, DeBoeck Supérieur

Pour changer, la recommandation de lecture du mois ne sera pas de l'économie. Il s'agit d'un manuel, court et très clair, de sciences politiques. Nous utilisons couramment des idées politiques, plus ou moins consciemment, tout comme nous les critiquons. Nous n'avons de cesse de critiquer le « libéralisme », ou plutôt le « néolibéralisme », dernière grande idéologie en date. C'est parce que les mots sont importants, qu'ils sont chargés de significations, que leur compréhension l'est tout autant. Surtout, les idées politiques ne sortent pas comme par magie du cerveau de quelques grands penseurs. C'est la société organisée, les syndicats, les partis, les associations, les journaux qui leur donnent forme, qui les façonnent comme autant d'armes pour la lutte, pour le progrès et malheureusement, bien souvent contre eux ! D'où le titre de « socio-histoire » : il s'agit de retracer l'histoire sociale des idées. Libéralisme, républicanisme, nationalisme, socialisme, communisme d'État, fascisme... Tous les grands courants, les grandes notions sont brillamment expliquées par les auteurs. On ressort de la lecture avec l'esprit carré et droit sur les mots et les idées qui se cachent derrière. C'est, dans une période de grand flou idéologique, où des monstres resurgissent et où la menace du fascisme se fait chaque jour plus concrète, une lecture d'intérêt général.

MC



Repères statistiques

Salaires

- **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2017)
 - ensemble: 1845 €;
 - femmes: 1715 €;
 - hommes: 1943 €.
- **Écart de salaire femmes/hommes**: 16,8 % en équivalent temps plein (F : 2069 €; H : 2488 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- **Smic mensuel net**: 1 230,61 € (8,11 € l'heure)
- **Smic mensuel brut**: 1 554,58 € (10,25 € l'heure)
- **Pension des retraites**: 1 432 € en 2018 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- **RSA « socle »**: 564,78 € pour une personne seule, 847,17 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- **Emploi total**: 27 176 000 en 2019
 - **Emploi salarié**: 23 876 000 en 2019
 - **Emploi à temps partiel**: 4 906 000 en 2019
 - **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2 495 000 en 2019
 - **Sous-emploi salarié***: 1 455 000 en 2019
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- **PIB**: 2 425,7 Mds € en 2019
- **Consommation des ménages**: 1 253,2 Mds € en 2019
- **Investissement des entreprises**: 310,4 Mds € en 2019
- **Dividendes versés** (par les SNF): 201,5 Mds € en 2019
- **Budget de l'État**: 507,4 Mds en 2020 (LFI 2020 modifiée LFR 3) dont charge de la dette : 36,6 Mds €
- **Recettes nettes de l'État**: 263,1 Mds € en 2020 (révisé) dont :
 - **impôt sur le revenu**: 72,7 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 29,9 Mds €;
 - **TVA**: 111,3 Mds €.
- **Exportations**: 508,0 Mds € en 2019
- **Importations**: 566,9 Mds € en 2019
- **Solde du commerce extérieur**: - 58,9 Mds €